

## Attestation écrite par une tierce personne

Par benoit, le 12/01/2012 à 20:17

Bonjour,

Une personne souhaite comme moi faire une attestation cerfa n°11527\*02. Par contre il lui manque un bras, une tierce personne peut elle écrire à sa place ainsi il n'auras plus qu'à signer. Est-ce valable sur le plan légal ? Sinon, comment procéder ?